LES BOBARDS
DE LA RÉFORME DES RETRAITES

attac

I [illegible]

A [illegible] i [illegible] i , j i
i [illegible] i i 1 45,
i i i [illegible] : *« La retraite ne doit plus être l'antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie ».* [illegible]
[illegible] i , ' i
[illegible] ' [illegible]
i (65 [illegible] 64 [illegible]
[illegible] ' [illegible] i [illegible] i).

[illegible] i ' [illegible] i
[illegible] ' i i
i ' i ,
[illegible] i [illegible] i i i [illegible] i [illegible]
[illegible] i i i i .
[illegible] i ' i !

[illegible] i [illegible] j i ' i i i
i [illegible] i
1 [illegible] 0, [illegible] i i [illegible] i
[illegible] 201 i i [illegible] ' i
([illegible] i
i , i i i ,[illegible]
i i [illegible] i i) i
i [illegible] i .

201 , [illegible] i i
« le problème des retraites n'est plus un problème de

financement »,

2022,

BOBARD 1

Le système de retraite par répartition est financièrement en danger

L'urgence financière est le premier argument choc d'Emmanuel Macron pour imposer sa réforme des retraites. La pérennité du système de retraite était, soi-disant, mise en péril par son déséquilibre financier.

Il fallait sauver ce pilier de notre modèle social par une réforme consistant à repousser l'âge légal de la retraite à 65 ans d'ici 2031 (allongement de 4 mois par an à partir de 2023) ou, éventuellement, 64 ans avec une augmentation accélérée de la durée des cotisations pour une retraite à taux plein.

Mais cet argument s'effondre après la publication du dernier rapport du COR (Conseil d'orientation des retraites). Après deux années d'excédents, 900 millions d'euros en 2021 et 3,2 milliards d'euros attendus en 2022, la branche retraite devrait accuser un déficit minime d'ici 2032 (0,5 à 0,8 point de PIB). De plus, fin 2020, les réserves nettes totales du système de retraite s'élevaient à 8,3 % du PIB (191 milliards d'euros). Donc, pas d'urgence financière !

D'autant plus que la part des dépenses de retraites dans le PIB, indicateur qui permet d'évaluer la soutenabilité financière du système de retraite, sera stable ou en diminution jusqu'en 2070 malgré le vieillissement démographique. Cela s'explique par le décrochage du niveau de vie des retraité·e·s par rapport aux actifs, résultant des réformes passées : c'est ce qui constitue le problème majeur.

L'argument des dépenses trop élevées ne tient donc pas. D'ailleurs, il est écrit dans le rapport du COR : *« Les résultats*

de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite».

L'objectif de la réforme est en fait la réduction des dépenses publiques pour rassurer la Commission européenne.
Il est dans la continuité des réformes précédentes : baisser les pensions et inciter celles et ceux qui le peuvent à les compléter en se tournant vers les complémentaires (retraite par capitalisation)...
Et, à terme, détruire le système de retraite mis en place en 1945, puis étendu et amélioré pour que l'assurance vieillesse n'assure plus seulement la survie des retraités mais leur permettent d'entamer une nouvelle vie indépendante.

RETRAITES
PAR RÉPARTITION
FF

BOBARD 2

Les économies sur les retraites serviront à financer des investissements d'avenir (éducation, santé, transition...)

Fin septembre 2022, l'argument du rétablissement de l'équilibre financier pour faire passer la pilule de la réforme des retraites avait du plomb dans l'aile. Emmanuel Macron expliquait alors devant les journalistes de l'Association de la presse présidentielle que la réforme n'aurait plus pour but de changer la société ni d'assurer la pérennité d'un des piliers de l'État social, elle servirait à financer d'autres dépenses (éducation, santé, climat...) .

D'après Emmanuel Macron et son gouvernement, la seule solution pour dégager des ressources budgétaires serait de travailler plus et plus longtemps ; d'où l'importance de la réforme des retraites et celle de l'assurance chômage.

Quelle manne financière est à escompter du report de l'âge légal de la retraite à 65 ans ? Bercy chiffre les économies à environ 9 milliards € en 2027 (près de 20 milliards € en 2032). Toutefois, ces chiffrages sont fragiles. Non seulement les trajectoires de productivité et de chômage sont incertaines, mais cette réforme peut se traduire par une augmentation des allocations chômage, maladie, invalidité et minima sociaux.

Les économies réalisées sur les retraites avec la réforme seront-elles pour autant investies dans d'autres secteurs ? Rien n'est moins sûr car l'exécutif français a promis à Bruxelles, dans le cadre du programme de stabilité, de limiter la croissance des dépenses publiques à 0,6 % en volume (hors inflation) entre 2022 et 2027 alors que les dépenses de retraite pourraient progresser de 1,8 % en volume sur la même période et qu'elles représentent

la moitié de la protection sociale ! Rappelons que la croissance en volume des dépenses publiques a progressé de 0,9 % par an de 2011 à 2019 et de 2,4 % en 2021. Dans le contexte d'austérité budgétaire programmée et de dépenses de retraite en croissance à moyen-terme, ce ne sont pas les quelques économies sur le budget retraite en fin de quinquennat qui permettraient de financer de grands projets.

Par ailleurs, ce discours amalgame le financement de la protection sociale qui repose sur les cotisations, et le financement des politiques publiques assuré par l'impôt.

Si le gouvernement manque de ressources pour financer les dépenses d'avenir, c'est parce qu'il se prive de recettes avec les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et aux ménages les plus riches. Seule une politique fiscale plus juste permettrait de dégager les ressources nécessaires aux politiques publiques.

Les économies potentielles sur les retraites ne représentent rien face aux besoins dans les secteurs de la santé, l'éducation, la transition énergétique (besoin évalué à 5 % du PIB pour la seule transition écologique).

Vos baisses de pension
sont nos hausses de profits
FF

BOBARD 3

Le gouvernement négocie avec les syndicats pour réformer les retraites

Après avoir menacé de faire passer en force la réforme des retraites sous forme d'un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), assorti d'un 49.3 si le projet de loi n'était pas adopté, Macron et son gouvernement ont changé leur fusil d'épaule. Ainsi Elisabeth Borne a-t-elle annoncé fin septembre 2022 à l'AFP *« faire le choix du dialogue et de la concertation »*.

Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, a été chargé d'engager ces concertations dès le début octobre avec les organisations patronales et syndicales, ainsi qu'avec les groupes parlementaires afin d'établir un bilan des discussions avant Noël, pour ensuite présenter un projet de loi au Parlement avant fin mars 2023 et appliquer la loi sur la réforme des retraites dès l'été.

Quoiqu'il en soit, le contenu des concertations demeure problématique dès lors qu'Emmanuel Macron impose que ces dernières soient lancées sur la base de son projet de report de l'âge légal de la retraite à 65 ans en 2031 (ou 64 ans et allongement accéléré de la durée de cotisation).

Trois cycles ont eu lieu, associant réunions et rencontres bilatérales. Le premier cycle (octobre à début novembre) a traité de l'emploi des seniors et de la prévention de l'usure professionnelle. Il incluait les départs anticipés et la transition entre activité et retraite. Le second cycle (jusqu'à fin novembre) portait sur l'équité et la justice sociale, soit les petites pensions et les retraites minimales, les dispositifs de solidarité et l'égalité femmes-hommes, mais aussi, l'avenir des régimes spéciaux et l'application

du régime à certaines populations spécifiques, dont les fonctionnaires.

Enfin, le troisième cycle (jusqu'à mi décembre 2022) s'intéressait aux questions de financement du système. C'est la question la plus épineuse. En effet, le gouvernement reste accroché au report de l'âge légal de la retraite. Dans son interview du 26 octobre sur France 2, Emmanuel Macron écartait à nouveau la solution de l'augmentation des cotisations sociales pour équilibrer le système (le Medef y est toujours hostile).

Par ailleurs, l'allongement de la durée de cotisation ne semble pas constituer une alternative assez crédible pour être retenue par le gouvernement car son efficacité budgétaire est moins bonne que le report de l'âge légal… à moins que les deux ne soient couplés ! De plus, elle est rejetée par les syndicats, y compris la CFDT.

Nous sommes ouverts au dialogue avec les partenaires sociaux
Traduction: Voilà notre projet et si ça ne vous plaît pas ce sera 49.3

BOBARD 4

Nous n'avons plus les moyens pour financer le déficit des retraites

Le 27 septembre 2022, lors d'une réunion avec les partenaires sociaux, un autre argument pour justifier la réforme des retraites a été avancé par Olivier Dussopt : la France n'a plus les moyens de financer le déficit du système de retraite.

Pourtant c'est faux ! Exception faite des deux années de crise de 2009 et 2020, la richesse annuelle produite par l'économie française continue d'augmenter quoiqu'à un rythme plus faible que par le passé. Il est donc tout à fait possible de répartir les richesses et de financer un système de retraite par répartition meilleur que le système actuel.

Les déficits enregistrés par le système de retraite résultent en premier lieu des multiples exonérations de cotisations sociales non compensées, mais aussi d'une politique de blocage des taux de cotisation employeurs et salariés depuis 2017 alors que la population de retraité.es a continué d'augmenter.

Et Emmanuel Macron persiste dans cette stratégie de refus de toucher au niveau des cotisations sociales en affirmant que pour équilibrer le système, il faudrait 400 € de prélèvements en plus par an et par salarié.e en 2027, ce qui provoquerait une baisse des pensions « *insupportable pour nos retraités* ». Toujours la vieille technique de la dramatisation ! Car on ne sait pas d'où sort ce montant de « 400 € ». Par exemple, l'économiste Michaël Zemmour situe l'équilibre du système en 2027 au niveau de +11 € de cotisation vieillesse par mois pour une personne au SMIC et +22 € pour une personne au salaire moyen en cas de

hausse répercutée uniquement sur les salarié·es. Mais ces sommes seront réduites de plus de moitié, dès lors que les employeurs en assumeront leur part.

L'équilibrage du système de retraite par l'augmentation des taux de cotisation retraites employeurs et salariés est plébiscitée par près d'un Français sur deux (46 %) selon un sondage IFOP-Fiducials. De plus, d'autres solutions existent pour accroître le volume des cotisations (hausse des salaires, réduction des inégalités salariales femmes-hommes, accroissement du taux d'emploi des femmes, baisse du chômage, suppression des exonérations de cotisations n'ayant aucunement stimulé l'emploi). L'élargissement de l'assiette des cotisations aux profits distribués constitue une autre piste.

Augmenter la masse des cotisations vieillesse est la seule solution qui puisse pérenniser un système de retraite par répartition de haut niveau, car les recettes provenant de l'impôt peuvent être réduites selon le bon vouloir du gouvernement et même les réserves des Fonds de réserves des retraites peuvent être partiellement détournées par l'État.

C'est le cas des réserves du Fonds de Réserve Retraites (FRR) et des menaces pèsent sur celles des retraites complémentaires Agirc-Arrco .

Depuis les années 1980, les réformes fiscales ont systématiquement réduit les recettes de l'État.
Ces dernières sont passées de 22,6 % à 16,6 % du PIB entre 1981 et 2019, notamment à cause des cadeaux

fiscaux aux ménages les plus riches et aux grandes entreprises. Si l'on y ajoute l'argent de l'évasion fiscale, il y aurait de quoi financer de grands projets et abonder un Fonds de réserve retraite stabilisateur des chocs.

i ' ? ?
i ? !

BOBARD 5

On vit plus vieux, on doit travailler plus longtemps

Certes l'espérance de vie à la naissance des femmes et des hommes a augmenté de plus de seize ans entre 1950 et 2019, mais ses gains décélèrent. En 2021, après le repli 2020 lié au Covid, elle était inférieure au niveau atteint en 2019 (- 0,2 an pour les femmes et - 0,4 an pour les hommes). C'est peut-être l'amorce d'une stagnation ou d'une baisse de l'espérance de vie dans le futur.

Cette réforme d'âge est d'autant plus injustifiée qu'une grande partie des gains d'espérance de vie et de leurs coûts ont été absorbés par les précédentes réformes des retraites. D'ailleurs, l'espérance de vie à la retraite a déjà diminué d'un an entre les générations 1950 et 1953.

Repousser l'âge légal de la retraite à 65 ans est une mesure particulièrement injuste car de grandes inégalités d'espérance de vie sont enregistrées en fonction du niveau de vie, de la catégorie sociale et des diplômes.

Ainsi, en 2021, 23 % des plus pauvres (30 % des hommes) sont déjà morts à 65 ans contre 5 % des plus riches . Les hommes cadres vivent en moyenne 6,4 ans de plus que les ouvriers (3,2 ans pour les femmes). L'écart est encore plus marqué entre « diplômés du supérieur » et « non diplômés » (+ 7,5 ans chez les hommes et + 4,2 ans chez les femmes).

De surcroît, l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans, c'est-à-dire le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de

la vie quotidienne, s'élevait en France, en 2020, à seulement 12,1 ans pour les femmes et 10,6 ans pour les hommes. Avec une retraite à 65 ans, une part plus importante de retraité.e.s souffrira d'incapacités physiques limitant ses possibilités d'accès à un nouvel âge de la vie épanouissant. La réforme va aussi allonger la période de précarité. De nombreux seniors alternent déjà chômage et inactivité entre sortie du marché du travail et retraite. Ainsi, 32 % des personnes nées en 1950 n'étaient plus en emploi l'année avant leur retraite. Les seniors, particulièrement les femmes, risquent d'être plus nombreux et plus longtemps au chômage car les entreprises s'en débarrassent.

Repousser l'âge de la retraite est non seulement injuste socialement, mais injustifié sur le plan financier (voir bobards 1 et 4) et démographique. De surcroît, les économies globales générées par la retraite à 65 ans seront moins élevées qu'attendues car la réforme conduira à un transfert de dépenses des caisses de retraite vers l'assurance chômage, la maladie, l'invalidité et les minima sociaux.

i i ; i i
!

Et ma retraite ?
PRÉCARITÉ
CHÔMAGE
FF

Adhésion en 2 minutes en fonction de ses moyens
et à partir de 13 euros par an :

. /

Moins d'une minute pour faire un don en ligne :

. / i - -

Retrouvez les notes de décryptage, des vidéos et du matériel de mobilisation sur

Rapprochez-vous d'un comité local d'Attac :

Consultez les sites des organisations syndicales

Calculez l'effet de la réforme avec le simulateur du Collectif Nos retraites :

Conseil d'Orientation des Retraites, Rapport annuel du COR septembre 2022 :

Illustrations : François Feer
Maquette : Jean-François Guillon
Couverture : Designed by Freepik
Impression : Stipa Montreuil
Edition Attac France
Janvier 2023

21
5011